Fédération Nationale Equipement Environnement

la cgt

www.equipement.cgt.fr

CONFÉRENCE NATIONALE DES RETRAITÉS

22 ET 23 OCTOBRE 2013
LA ROCHELLE

Une conférence des Retraités. Pourquoi ?

Lors du congrès de 2009 à Pleaux, la fédération CGT de l'Equipement et de l'Environnement, avait été interpellée sur le fait que l'activité envers les retraités était tombée en désuétude.

La demande avait été faite alors, de recréer une UFR (union Fédérale des retraités) qui avait cessé son activité au début des années 2000. La Fédération s'est donc donnée les moyens de remettre sur pied cette activité par la mise en place d'un collectif retraités de 18 membres, représentant 5 de nos organisations.

Fort du travail de ce collectif (réalisation d'un passeport pour la retraite, rédaction de documents revendicatifs de congrès, implication de deux camarades retraités à la CE fédérale), il est apparu qu'il était désormais nécessaire de formaliser la création d'une UFR Équipement et Environnement.

Cette nouvelle impulsion, décidée dans la suite de notre 15éme congrès fédéral qui s'est tenu en juin 2013 au Cap d'Agde doit nous permettre de porter notre travail au niveau confédéral et de nous impliquer au sein de l'UCR-CGT (Union Confédérale des Retraités) .

Notre UFR devra donc élaborer des analyses et des réflexions collectives propres à nos secteurs, mais aussi aux problématiques générales des retraites pour permettre aux structures de porter les revendications.

Cette conférence est donc un temps d'échange privilégié en partant de nos situations diverses et variées pour construire ensemble notre UFR telle que nous la voulons. Celle-ci ne pourra vivre que par l'implication de tous les syndiqués retraités et actifs ainsi que par l'investissement des composantes fédérales...

La liaison actifs/ retraités, doit être efficiente à tous les niveaux. La syndicalisation des retraités doit être un axe fort de travail dans toutes nos structures car
ceux-ci représentent une force dont la CGT ne saurait se passer !

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Le droit à une retraite décente

Les retraités sont environ 15 millions aujourd'hui. Ils représenteront à l'horizon 2040 le tiers de la population française. Ces données démographiques ne doivent pas conduire à considérer les retraités comme un coût pour la société . C'est un des arguments sur lesquels ont été fondées les différentes réformes successives (1993, 2003, 2010) qui ont paupérisé l'ensemble du monde retraité.

Fin 2009, la retraite moyenne tous régimes confondus est de 1 194€ brut mensuels; 5 millions de retraités perçoivent entre 800€ et 1 000€ par mois. 5,8 millions touchent le minimum vieillesse (Allocation solidarité personnes âgées) de 787,26€ pour une personne seule, 1 222,27€ pour un couple soit moins que le chiffre retenu comme seuil de pauvreté à cette date qui est de 954€ . Au total une dizaine de millions de retraités vivent pratiquement dans la misère.

Simultanément à cette dégradation de leurs revenus, les retraités sont confrontés aux hausses successives et continues des différents services tels que l'eau, le gaz (+30% ces dernières années) l'électricité (+5% au 1er août) les transports, les loyers (+2,1%) ; à une augmentation considérable du prix des denrées de première nécessité (entre 14 et 17% pour les légumes, jusqu'à 30% pour les fruits d'une année sur l'autre) ; à l'augmentation permanente et parfois très élevée des impositions locales .

Quelle est la situation des retraités de l'Equipement / Environnement ? Nous n'avons pas de chiffre, mais on peut facilement imaginer, compte tenu des salaires moyens en activité, qu'ils se trouvent en majorité dans la fourchette basse des pensions (en 2010 plus de 20% des aides matérielles attribuées par les CLAS l'ont été à des agents retraités).

Dans cette situation, le gouvernement après avoir annoncé sa volonté de s'en prendre aux pensions des retraités par la voix de la Cour des comptes et celle du Président de la République, a dans un premier temps, décidé de les frapper dès avril 2013 d'une taxe (soit disant *Autonomie*) de 0,3 % et de réduire à 1,3% la revalorisation des pensions calculée sur un taux d'inflation décidé par lui-même qui était de 2,1% en 2011 et 2012.

Aujourd'hui le gouvernement voudrait aller plus loin dans l'appauvrissement des retraités. Ainsi, parmi les mesures annoncées dans le cadre d'une nouvelle réforme des retraites , le versement de la misérable augmentation de 1,3% serait repoussée de 6 mois. C'est inacceptable !

Nous exigeons une revalorisation immédiate des pensions, l'abrogation de la contribution de 0,3%, la ré-indexation annuelle des pensions de retraite versée à la date du 1er avril.

Les retraités ne doivent pas être considérés comme un coût pour la société mais plutôt comme un facteur de développement économique et de progrès !

Le droit à la santé

L'accès aux soins est de plus en plus coûteux pour la population avec notamment le déremboursement de certains médicaments. La suppression du remboursement à 100% pour certaines maladies graves, le montant du forfait hospitalier, la remise en cause des fondements de la Sécurité sociale et les restructurations du système de santé avec en particulier la loi HPST (loi Bachelot) touchent de plein fouet les retraités.

Alors que les centres de santé, qu'ils soient associatifs, municipaux, mutualistes, de la sécurité sociale (régime général ou autres, comme le régime minier) font la démonstration de leur efficacité sociale et économique régulant le secteur II, leur existence même est menacée .
Après une vie de travail, les retraités voient, à la cessation de leur activité, la prévention et le dépistage réduits à leur plus simple expression. Les textes et moyens qui existent sont souvent méconnus et insuffisants. Nombre de retraités sont contraints de se priver d'une couverture complémentaire santé .

Les aides à domicile, les structures d'hébergement et de soins, ainsi que la prestation personnalisée d'autonomie sont loin de répondre aux besoins des retraités et personnes âgées.

Les orientations actuelles suppriment massivement des lits hospitaliers, ce qui conduit à transférer les personnes âgées ayant des pathologies lourdes vers les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes). Ces établissements insuffisamment équipés pour les prendre en charge, ne disposent pas de moyens nécessaires et de personnel qualifié en nombre suffisant, entraînant par là une dégradation des soins qui joue sur le bien être des personnes.

Les unités de soins palliatifs, permettant de vivre le mieux possible les derniers moments d'une vie, sont en nombre insuffisant provoquant ainsi des inégalités inacceptables.

Il faut :

- le droit à une protection sociale solidaire de haut niveau
- le renforcement de la sécurité sociale avec une démarche de reconquête fondée sur les principes qui ont présidé à sa création
- l'accès à une couverture complémentaire
- des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité
- une prévention et un dépistage tout au long de la vie

Le droit aux services publics

La qualité du service public repose sur trois fondements :
- l'égalité d'accès et de traitement
-la continuité de fonctionnement sur l'ensemble du territoire,
-l'adaptabilité permettant d'ajuster le contenu du service public, avec le progrès technique, l'évolution des besoins des usagers et l'évolution de leur état de santé.
La remise en cause des services publics à des fins de privatisations attaque le fondement même de ceux-ci.

Il faut :

- arrêter les privatisations
- un réseau de services publics de proximité avec des financements suffisants

Le droit au logement...

La garantie de disposer d'un logement est un élément majeur du « vivre ensemble », de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale et intergénérationnelle.

Cela implique :

- un habitat intergénérationnel.
- des logements adaptés à la perte de mobilité et aux différents rythmes de vie.
-des foyers logements qui soient de vrais « domiciles » avec une loi d'orientation définissant leur rôle et une situation au cœur de la cité et au cœur d'un réseau de transports,soins, loisirs, culture…

Le droit aux transports

Pouvoir se déplacer selon ses besoins est un droit fondamental. Pour les retraités c'est essentiel pour vivre, se soigner, assurer le lien social, condition d'un meilleur vieillissement.

Cela implique :

-le droit et l'accès aux transports pour tous.
-une politique nationale de transports cohérente, répondant aux besoins de la population.
-des transports urbains, interurbains et en milieu rural, en nombre suffisant et répondant aux besoins de la population, y compris les retraités en matière de fréquence, d'horaires, de correspondances, de confort, d'accessibilité, de sécurité, de maillage et de proximité.
-une politique tarifaire qui rende l'ensemble des transports accessible à toutes et à tous.
-une accessibilité facile à tous les transports collectifs pour les personnes qui présentent un handicap ou une mobilité réduite.

Le droit aux loisirs

Pour les retraités, les loisirs, le tourisme, la culture, l'information et les pratiques sportives sont autant d'éléments d'émancipation. Ils doivent être une composante essentielle du temps libre que représente la retraite.

Il faut :

- développer les moyens d'accès à toutes ces activités
- intégrer les besoins des retraités dans tout projet d'infrastructures, d'équipements, de réseaux de communication
- mettre en place des tarifs adaptés